

Accusé de réception en préfecture :	006-220600019-20240223-lmc136504-AI-1-1
Date de télétransmission :	23 février 2024
Date de réception :	23 février 2024
Date d'affichage :	
Date de publication :	23 février 2024



D É P A R T E M E N T D E S A L P E S - M A R I T I M E S

ARRÊTÉ N° DFIN SB/2024/0151

Modification de la tarification appliquée au sein de la régie de recettes du parking Silo située au centre administratif des Alpes-Maritimes BP 3007, 06200 Nice

*Le Président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes,*

Vu l'arrêté du 30 juillet 2002 modifié par arrêtés du 4 octobre 2002, 3 décembre 2003, 16 juillet 2015, 26 novembre 2019, 2 avril 2020 et du 13 janvier 2023, instituant une régie de recettes pour la gestion du parking SILO ;

ARRETE

ARTICLE 1ER : à l'occasion de la « cérémonie de remise des galons de Lieutenant-Colonel » qui se déroulera au centre administratif le 23 février 2024 à partir de 11h00, les participants sont autorisés à accéder au parking Silo à titre gratuit ce jour, sur présentation d'une convocation.

ARTICLE 2 : le Président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes est chargé de l'exécution du présent arrêté

Nice, le 23 février 2024

Pour le Président et par délégation,
Le Chef du service du budget, de la programmation
et de la qualité de gestion

Marine CAGNAT